

à la demande du conseil; cette somme sera prélevée, sur les fonds libres de l'exercice.

Demande d'augmentation
du Garde Champêtre
M^e le Maire donne connaissance au conseil d'une demande de M^e Rousseau garde champêtre, qui sollicite 5 francs par jour d'augmentation. Le conseil, vote au bulletin secret au sujet de cette demande. Par 13 voix contre 6. La demande ci-dessus est rejetée.

M^e le Maire donne lecture d'une lettre de M^e Rousseau chargé du balayage de la Mairie, qui demande une augmentation de 600 f. par an.

Le Conseil vote la somme de 600 frs à prélever sur les fonds libres de l'exercice.

M^e le Maire est chargé de s'entendre avec les mêmes locataires des années précédentes.

M^e le Maire expose au conseil, qui aux termes du testament de M^e V^e Farrat, née Marie Adeline Pelletier, cette assemblée doit émettre un vote pour la désignation d'une femme veuve âgée au moins de 50 ans, la plus pauvre et étant depuis longtemps à Orsay, devant bénéficier d'une rente de 830 frs par an. Après lecture de la liste d'inscription comprenant 2 noms de personnes qui sont M^e V^e Brossard et M^e V^e le Moullac, il est procédé à un vote à bulletin secret, qui a donné les résultats suivants: Votants: 20: Majorité 11 voix
Ont obtenu: M^e V^e Brossard 13 voix.

M^e V^e le Moullac 7 voix.

M^e V^e Brossard est désignée comme bénéficiaire du legs Farrat en 1930.

M^e le Maire rappelle au conseil, qui aux termes de l'art. 7. du testament de M^e Archangé, le conseil doit émettre, pour la désignation d'enfants de familles pauvres, à admettre à l'apprentissage gratuit.

Le conseil, après avoir entendu la lecture du dit article, en vertu duquel une somme de 125 francs est destinée à payer, chaque année, l'apprentissage d'une jeune fille

Demande d'augmentation
de M^e Rousseau
(Vote de crédits)

Envoyé le 13/12 1929

Reçu le 27/12 1929

Location de jardins
Place du Guichet

Bénéficiaire du legs
Farrat.

Envoyé le 13/12 1929

Reçu le 21/12 1929

Apprentissage
gratuit.

et d'une somme de 200 francs tous les ans pour
payer l'apprentissage d'un garçon.

Vu la liste d'inscription,
Pour les filles et pour les garçons,
Considérant qu'aucun candidat ne s'est fait
inscrire,

Le Conseil reporte les inscriptions au mois de
Janvier prochain, pour prendre une décision
à la séance de février prochain, et demande
qu'une nouvelle publication soit faite pendant
tout le mois de Janvier 1930, pour ces inscriptions.
M^e le Maire, donne la parole à M^e Delbès, rappor-
teur de la Commission des chemins, qui donne lecture
du dit rapport: Réunion du 13 novembre 1929.

Commission des chemins:

Étaient présents: M^e Blondel Maire, M^e Beroux, Directeur
adjoints, M^e Vilain, Guillemand, Marotte, Delbès,
Broueau, bœfèvre, en présence de M^e Demouchy
Conseiller Municipal et Cavéne Ingénieur du service
vétinal.

On répond à la lettre de M^e Bousserez, Directeur du
syndicat libre du Farc d'Orsay (2^e partie) en date
du 30 octobre 1929.

La Commission à l'unanimité, décide qu'il sera
proposé au conseil Municipal de faire connaître
comme suit les conditions imposées pour la recon-
naissance dans la voirie publique des rues Alexandre
Dumas, partie de la rue du Boisage, partie de
l'avenue St-Baurent et sentier de 2 mètres.

1^o Les intéressés devront se constituer en associa-
tion syndicale autorisé, sous le régime de la loi
du 15 mars 1928, pour la viabilité, l'installa-
tion des canalisations d'eau potable et de
l'éclairage public en comprenant dans le
prémètre, les propriétaires du lotissement et
ceux en bordure de l'avenue St-Baurent,
côté nord, depuis le cimetière jusqu'à
la rue d'Orgeval.

2^o: Le sentier de 2 mètres, sera élargi à 3
mètres et pourvu d'une viabilité semblable

Farc d'Orsay
2^e partie

- à celles des autres voies du lotissement.
- 3: l'avenue St Laurent, sera pourvue de bordures et caniveaux, avec empierrément de raccordement.
 - 4: le syndicat fera son affaire personnelle des acquisitions et échanges de terrains, pour élargir le sentier de 2 mètres, il devra s'engager à céder gratuitement à la commune, le sol de la nouvelle voie de 8 mètres créée.
 - 5: tous les travaux seront exécutés par le syndicat autorisé à l'aide de taxes syndicales, de la subvention de l'état, du prêt du département.
 - 6: la commune versera annuellement au syndicat à titre de subvention, une somme annuelle de 1500 francs pendant 5 années, soit au total - 7500 francs.
 - 7: le classement interviendra à la réception définitive de tous les travaux.

Le conseil, après avoir entendu le rapport de la Commission des chemins adopte ce rapport.

M: le Maire dépose sur le bureau le dossier de l'association syndicale autorisée pour l'aménagement du lotissement "Villa des Deux Gares" — demandant la garantie communale.

Le conseil,

Après avoir pris connaissance du dossier déposé par l'association syndicale Autorisée en vue d'obtenir une subvention de l'état et un prêt de la Caisse Départementale, pour l'aménagement du lotissement; Considérant, qu'il y a urgence de commencer ses travaux le plus tôt qu'il sera possible, donne un avis favorable à la demande présentée par l'association Garantit le remboursement des emprunts contractés par l'association auprès de la Caisse de participation pour l'exécution des travaux d'aménagement sur le territoire de la commune étant entendu que la somme à verser à la Caisse en cas de défaillance des associations, ne dépassera pas, pour une annuité, deux cents fois la valeur du centime communal au

Association Syndicale
autorisée pour l'aménage-
ment du lotissement
Villa des Deux Gares
Garantie communale

jour du versement. Vote à cet effet une imposition éventuelle de deux cents centimes qui ne sera mise en recouvrement qu'en cas de défaillance de l'association emprunteuse et dans la mesure seulement où la Caisse départementale ferait appel à la garantie communale.

M^e le Maire dépose sur le bureau le plan rectifié de l'extension du lotissement de la Croche.

M^e Collet s'étant conformé aux termes de la délibération du 3 août dernier du conseil municipal.

Le Conseil, après avoir pris connaissance des dossier, donne un avis favorable à l'extension du lotissement de la Croche.

M^e le Maire donne connaissance d'une lettre de la Direction Générale des Postes en date du 20 novembre 1929, demandant que l'élaboration des plans et devis soient confiés à un architecte de l'administration des Postes qui, connaît parfaitement les besoins sur le projet de construction du bureau. Les honoraires de l'architecte du Gouvernement sont fixés à 1⁺ 50 % à la charge de la commune.

Le conseil, donne un avis favorable à cette proposition.

M^e le Maire soumet au Conseil, le projet définitif d'extension, d'embellissement et d'aménagement de la commune après son examen par la Commission des chemins.

Le Conseil,

Considerant que l'avis de la commission est favorable.

Adopte le projet tel qu'il est présenté et en demande la déclaration d'utilité publique, dans le plus bref délai possible.

M^e le Maire donne lecture d'une lettre de M^e Cautentien, demandant qu'une concession à perpétuité dans le cimetière d'Orsay.

Le Conseil, considérant que M^e Cautentien est propriétaire sur la commune lui accorde satisfaction.

Extension du lotissement de la Croche
Envoyé le 13/12 1929
Reçu le 21/1 1930

Bureau de Postes
Envoyé le 12/12 1929
Reçu le 21/1 1930

Projet d'extension
d'embellissement
et d'aménagement
de la Ville d'Orsay
Envoyé le 13/12 1929
Reçu le 21/1 1930

Demande
Contention
Concession

Lavoirs

M^e le Maire donne connaissance au conseil du rapport de la Commission des travaux au sujet des lavoirs communautaires.

La commission des travaux s'est réunie à la Mairie le mardi 12 novembre dernier, en vue d'étudier les améliorations à apporter aux deux lavoirs sur l'Yvette.

Présents M^m Blondel Maire, le second adjoint Lemerle, Marotte, Guy, Befèvre et Delbet.
M^e le Maire a donné lecture de l'arrêté Préfectoral qui autorise l'établissement du barrage situé en aval du pont et a donné connaissance d'un projet établi par M^e Bevasseur.

La commission s'est ensuite rendue sur place. En ce qui concerne le barrage, deux réparations s'imposent : l'une à la passerelle qui est d'accès pour la manœuvre des vannes dont une extrémité menace de s'effondrer sous le poids d'une personne ; l'autre aux vannes proprement dites qui laissent passer l'eau même quand elles sont baissées.

Lorsque les vannes seront en bon état, le niveau de l'eau ne pourra plus être inférieur au plan d'eau légal déterminé par un repère scellé dans le mur qui fait face au lavoir. Le lavoir pourra donc être utilisé d'une façon normale, même en période de basses eaux.

En ce qui concerne le lavoir situé en amont du pont, la commission a examiné le projet présenté par M^e Bevasseur ; elle s'est réunie à nouveau le Samedi 30 novembre dernier, en présence de M^e Riquier, Ingénieur des Travaux publics de l'Etat chargé du Service Hydraulique de M^m Druet adjoint et Fernabessière.

L'administration ne s'opposerait pas à l'élévation du plan d'eau en amont du lavoir, mais laisserait à la commune la responsabilité des dommages qui pourraient être causés aux riverains en cas de crue et de manœuvre tardive des vannes. De plus elle exigerait un léger élargissement

de la rivière de façon à obtenir une section d'écoulement au moins égale à la section actuelle. En présence de la dépense qui occasionnerait la construction de 3 nouveaux barrages et l'élargissement de la rivière, et de la responsabilité qui serait encourue par la commune, votre commission vous propose d'apporter au sol du lavoir la modification suivante.

La moitié côté du pont resterait dans son état actuel; pour l'autre moitié côté viaduc, on élèverait le sol d'environ 20 centimètres. Ce travail serait peu coûteux; il permettrait d'utiliser une moitié du lavoir quand l'eau est à son niveau normal et d'utiliser l'autre moitié quand la crue ne dépasserait pas 20 centimètres.

En cas de forte crue, il est évident que les 2 lavoirs seraient comme maintenant inutilisables.

Votre commission estime qu'en raison du régime de la rivière qui devient de plus en plus irrégulière la question des lavoirs publics devra être solutionnée d'une manière définitive en même temps que l'alimentation en eau de la commune.

Le conseil, vu l'exposé du rapport ci-dessus donne un avis favorable à la réparation de la vaine ci-dessus désignée et à l'élevation du sol du lavoir (côté viaduc) de 20 centimètres.

Billeuls Place du Marché M^e le Maire donne connaissance au conseil du rapport de M^e Demouchy, horticulteur au sujet de l'entretien et du remplacement des billeuls.

Le Conseil met à l'étude ^{cette question} et demande un devis pour l'enlèvement de la partie goudronnée sur 1 m 20 de chaque côté à remplacer par du gravillou, et un devis pour pose de grilles, de façon à connaître la plus avantageuse des solutions.

Donne son avis favorable au remplacement de 10 arbres et charge M^e Demouchy horticulteur de les procurer à la commune

Panneau de l'avenue St Laurent,

M^e le Maire donne connaissance au conseil d'une lettre de M^e le Directeur du Syndicat du Farc d'Orsay partie, demandant la pose de 2 panneaux avec inscriptions voie privée, un à l'entrée de l'avenue St Laurent côté route départementale n° 188 et l'autre avenue du Maréchal Poch.

Le conseil, donne un avis favorable à la pose de ses panneaux et la commune prendra à sa charge.

M^e le Maire rappelle que le conseil départemental de l'enseignement primaire a décidé en juillet 1927, la création d'une 4^e classe de garçons qui n'a pas encore été réalisée faute de local. Considérant l'augmentation continue du nombre d'enfants fréquentant l'école des filles dont l'effectif actuel est de 231 élèves répartis entre 5 classes. Considérant l'insuffisance des locaux actuellement en service.

Demande la création d'une 6^e classe à l'école des filles et sollicite la création d'un poste de 5^e adjoint.

M^e le Maire rappelle au conseil que par délibération en date du 27 novembre 1927, la construction d'un nouveau groupe scolaire a été décidée et n'a pu être réalisé en raison de l'insuffisance des crédits disponibles pour l'attribution des subventions indispensables de l'Etat et du Département.

Considérant que l'augmentation incessante de la population et du nombre des élèves ne permet pas d'attendre plus longtemps; propose au conseil de demander à M^e le Ministre de l'Instruction publique l'autorisation de commencer les travaux du nouveau groupe scolaire sans attendre les subventions de l'Etat.

Maurice Dreux 3^e adjoint, étant hostile à la construction de classes et à l'aménagement de logements pour le personnel enseignant, aux emplacements prévus.

Déclare qu'il se retirera au moment des discussions qui pourront avoir lieu à ce sujet, demande que sa déclaration soit inscrite au procès verbal de la séance.

Création d'une 6^e classe. Ecole des filles

Envoyé le 13/12 — 1929

Reçu le _____ 19

Demande d'autorisation de construire les écoles avant l'octroi de la subvention.

Envoyé le 13/12 — 1929

Reçu le 19/11 — 1930

Le conseil délibère,
 Décide, en raison de l'urgence de demander à Monsieur le Ministre de l'Instruction Publique, l'autorisation de commencer les travaux de construction du nouveau groupe scolaire sans attendre la subvention de l'Etat ;
 spécifie que l'approbation des plans et devis ne l'aurait en aucune façon été considérée comme un engagement de la part de l'Etat, et que les travaux seront exécutés aux risques et périls de la commune, sans que leur achèvement même puisse constituer un droit. La commune s'engage à ne pas se privilier de la décision d'approbation, soit pour faire avancer son tour de subvention, soit pour éléver des réclamations au cas où les crédits d'inscription seraient réduits ou supprimés.
 En outre la commune s'engage à renoncer aux avantages prévus par l'art. 210 de la loi de finances du 29 avril 1926 : savoir :

1^o attribution de la subvention avant l'exécution des travaux;

2^o paiement effectué à concurrence de 80% en cours d'exécution des travaux, le solde lorsque ces travaux seraient complètement terminés.

Mme Borloo Marie fme le Palud, domiciliée à Orsay. Passage du Buisson, depuis juillet 1926, ayant déjà 2 enfants de 2 et 1 an, ayant son domicile de secours à Orsay. admise en 1^{re} partie.

Mme Gresteau fme Bruneau, domiciliée à Orsay depuis le 21 octobre 1929, ayant déjà 2 enfants âgés de 2 et 1 an et son dernier étant né le 21 novembre 1929 à Orsay, ayant son domicile de secours à Chateaudun (Eure et Loir) admise en 2^e partie.

M^r Haret Henri, né le 21 mars 1874 à Cernay la Ville (Seine et Oise) domicilié à Orsay 22 rue de Bozère — depuis 24 ans, infirme, ne pouvant plus travailler, ayant son domicile de secours à Orsay.

admis en 1^{re} partie

Mme Vve Cassard Marie née Borgeon domi-

Assistance aux
femmes en couches

Envoyé le 18/12 1929

Reçu le

Assistance aux
Vieillards

Envoyé le 18/12 1929

Reçu le

Envoyé le 13/12 1929
 Recu le 17/12 1929
 Assistance médicale
 gratuite

ciliée à Orsay 26 rue de Paris, née le 18 octobre 1865,
 à Guyans Vannes (Doubs) habitant Orsay depuis le 15
 mars 1927, et y ayant son domicile de secours
 admise en tiers partie.

Le conseil approuve les changements à apporter à
 la liste du service médical gratuit.
 à ajouter Guy Garesse Bd Dubreuil à Orsay

G Blondel Cadot E. Dreux
Leroux Aimond Bonnet
Amara Opel Guillemin
Pineau Anarot Vilain
J. Lepire N. Truff C. Cézé
Delbès

Séance du 25 janvier 1930

Du mardi 21 janvier 1930.
 Convocation du conseil Municipal pour
 le samedi 25 janvier 1930 à 14 heures
 pour y délibérer sur les affaires portées
 à l'ordre du jour.

Le Maire.

G Blondel

L'an mil neuf cent trente, le samedi
 25 janvier à 14 heures, le conseil Municipal
 d'Orsay, s'est réuni à la Mairie, lieu
 ordinaire de ses réunions sous la présidence
 de Monsieur Paul Blondel Maire.

Etaient présents : M^{me} Blondel Maire, Cadot, Bertrand
 Dreux adjoints : Delbès, Lemere, Bevasseur Marolle
 Vilain, Demouchy, Bertrand, Guilleminard, Dumaine,
 Besore, Guy, Dupré, Hernabessière
 Stevenin.

Absents excusés : M^{me} Frévor, Brouvenin
 Le conseil choisit pour Secrétaire M^{me} Dupré

Correspondances

29/1 30
6/2 20

Demande de M^e et
M^{me} Darié instituteurs
gratification

Légs Salmon

29/1 30

Lettre Chas

Lettre du F. O.

29/1 30

Ordre du jour du
Comité d'Action
Ligne Paris Limours

Vœu du Conseil.

Lequel fait lecture du procès verbal de la précédente séance qui est adopté à l'unanimité. Monsieur le Maire donne lecture de la correspondance Lettre de remerciements de M^{me} V^{ne} Brossard, bénéficiaire du legs Parrat.

Le conseil accorde à chacun d'eux, à titre de gratification d'ancienneté, en raison de leurs bons services une somme de 100 francs à prélever sur les fonds libres de l'exercice en cours.

Lettre de M^e Brun notaire.

Le conseil, d'accord avec les héritiers de Madame V^{ne} Salmon decide que le titre de 150 fss. de rente Française ~~soit~~^{sera} affecté au paiement de dix messes par an, conformément au tarif de l'association Diocésaine (15 fss par messe)

Lettre de M^e Chas transmettant une lettre à lui adressée par le chef de district du F. O. au sujet de la source traversant sa propriété et dont l'écoulement a cessé.

Renvoyé à l'étude de la commission des chemins. Monsieur le Maire donne connaissance de la lettre du F. O. en réponse à la demande du Conseil Municipal du 5 mars 1929.

Monsieur le Maire donne connaissance de l'ordre du jour adopté par le comité d'action d'Orsay au cours de sa réunion du 14 janvier courant.

Le Conseil après discussion et sur la proposition de Monsieur le Maire, délibère :

Le conseil proteste contre tout projet de modification de l'exploitation de la ligne de Paris à Limours, qui aurait pour conséquence d'imposer aux voyageurs un transbordement à Massy - Palaiseau et ses conséquences dommagesables pour les usagers.

Demande une amélioration de cette exploitation et émet le vœu que la ligne de Paris - Limours ne puisse être déclassée, soit partiellement, soit totalement qui à la condition qu'elle soit électrifiée d'un bout à l'autre.

Lettre de la Préfecture
de Seine et Oise

Lotissement du Val d'Orsay lotissement du Val d'Orsay.

M^{me} le Maire donne connaissance d'une lettre
de M^{me} le Préfet de Seine et Oise au sujet du
lotissement du Val d'Orsay.

Revoisé à la commission des chemins.

Sapeurs Pompiers

Service Départemental
Secours Incendie.

Envoyé le 29/11 — 30

Reçu le — — — —

Monsieur le Maire informe le conseil que par
arrêté du 4 décembre 1929; le Ministère de
l'Intérieur a accordé à la Commune une
subvention de 7500 francs, en vue de l'aider à
pouvoir à la dépense du matériel d'incendie.
Il donne lecture au Conseil d'une circulaire
de la Préfecture faisant connaître que le
matériel aurait besoin d'être complété
par une camionnette.

Le conseil revoit l'étude de cette question
à 1^o à la commission des sapeurs pompiers
2^o à la commission des finances.
3^o à la commission des travaux.

Sur la proposition de M^{me} le Maire.

Date de la réunion de la désignation le conseil, fixe la date de la réunion des
Envoyé le 29/11 — 30 comité pour la nomination de la rosière
Reçu le 30/12 — 30 au 9 mars 1930.

Remboursement à la Ville M^{me} le Maire donne connaissance au conseil d'une
de Palaiseau de fournitures demandée de M^{me} le Maire de Palaiseau, réclamant le remboursement des fournitures scolaires
scolaires faites aux enfants d'Orsay fréquentant les
écoles de Palaiseau et s'élevant à 180 francs.
Le Conseil, vote la somme de 180 francs à
prélever sur les fonds libres de l'exercice
en cours.

Note de crédits Envoyé le 29/11 — 30
Reçu le — — — —

Projet de constitution M^{me} le Maire dépose sur le bureau le dossier
de l'association syndicale de constitution de l'association syndicale
autorisée de l'ondé tour autorisée du lotissement de l'ondé tour
Verger, en vue d'obtenir le bénéfice de
la loi Sarrault.

Il demande aux membres présents de
prendre connaissance des devis des travaux
projetés pour l'aménagement du lotisse-
ment dont il s'agit.

Il fait donner lecture de l'article 12 de
l'arrêté préfectoral du 23 décembre 1929.

avis du Conseil.

Le Conseil Municipal après discussion, délibère
Considérant que la loi du 15 mars 1928, a prévu
non seulement la viabilité, mais aussi, l'assi-
missement, l'alimentation en eau, gaz et élec-
tricité des lotissements défectueux.

Considérant que la dite loi a pour objet essentiel
de permettre le classement des voies privées
dans le domaine public communal.

Considérant que le projet présenté ne prévoit
exclusivement que des travaux de terrassements,
empierrements, bordures et caniveaux et
quelques ouvrages accessoires, mais qu'il
n'a rien envisagé, comme canalisation
de drainage où d'égouts, eau potable
gaz et électricité.

Délibéré.

Émet un avis défavorable sur le projet de
constitution d'association syndicale tel
qu'il est présenté.

Demande que le devis des travaux soit
complété par les prévisions des dépenses
à faire pour les canalisations d'égouts
et de drainage, l'alimentation en eau
potable, en gaz et en électricité.

Le Conseil, après avoir pris connaissance du
dossier déposé par l'association syndicale autori-
sée, en vue d'obtenir une subvention de l'Etat
et un prêt de la Caisse départementale

Considérant que rien ne s'oppose à ce que la
garantie demandée soit accordée, donne un
avis favorable à la demande présentée par
l'association.

Le conseil vote à cet effet une imposition
éventuelle de 200 centimes, étant entendu que
cette demande se confond avec celle précédem-
ment votée le 10 décembre 1929 pour la
Villa des 2 gares.

M^{me} le Maire donne connaissance d'une lettre
de M^{me} Fourès Président du Syndicat les
propriétaires du Parc d'Orsay (3^e partie)
Renvoi à la commission des chemins

Envoyé le 29/1

30

Reçu le

Lotissement de la
chaumiére
garantie Communale

Lotissement
Parc d'Orsay
3^e partie

lotissement la
Broche (extension)

Chemin 24 et 36
et rue de Bozère

Envoyé le 29/1 10 30

Reçu le 31/1 10 30

Envoyé le 29/1 10 30

Reçu le 31/1 10 30

Cimetière

Envoyé le 29/1 10 30

Reçu le 31/1 10 30

Vente de Pommiers
devant le cimetière

Écoles (Emprunt)
autorisation de construire

Envoyé le 29/1 10 30

Reçu le 31/1 10 30

M^e le Maire donne connaissance au conseil de l'arrêté Préfectoral autorisant l'extension du lotissement de la Broche, en date du 11 janvier 1930. Dout acte.

Après avoir entendu le rapport de M^e Dreux sur les travaux à envisager sur les chemins le conseil, décide de nommer une commission spéciale chargée de l'étude de cette question notamment en premier rang les chemins 24 et 36 et la rue de Bozère.

sont nommés membres de cette commission M^m Dreux, Dumaraud, Villain, Lefèvre Delbès, Hermabessière, Lemerle, Chauvin sur la proposition de M^e Bertrand, le conseil décide l'étude d'un plan d'aménagement dans le cimetière, comprenant un logement de fossoyeur et de l'édification de cabinets et urinoirs et abri

Le conseil autorise M^e le Maire à vendre les pommiers devant le cimetière au prix de cent francs.

M^e le Maire donne connaissance au conseil d'une lettre du Ministre de l'Instruction Publique en date du 8 janvier, transmise par la Préfecture le 16 janvier, accordant à la commune l'autorisation d'entreprendre immédiatement l'exécution des travaux de constructions scolaires sans attendre l'intervention de la décision portant fixation et attribution de la subvention Il rappelle que les devis estimatifs s'élèvent à 728 965 frs 79 pour la construction du groupe scolaire et à 310 59 frs pour le mobilier scolaire. Il propose, en conséquence de contracter un emprunt de 800 000 frs à la caisse des dépôts et consignations au taux d'intérêt maximum de 6%, réalisable par tranches de 250 000 à 270 000 francs, et de voter les ressources à affecter à l'amortissement de cet emprunt.

Le conseil après avoir entendu cet exposé délibère,

Vote un emprunt de 800000 francs pour la construction d'un groupe scolaire, à contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations au taux maximum d'intérêt de 6% amortissement en plus.

Il est dit emprunt remboursable en trente années.

Vote à cet effet une imposition extraordinaire de 83 centimes.

Mme Malariné Marie Mathurine fme Rougé
domicilié à Orsay, rue de la Fédaterie
depuis le 1 mars 1926, ayant son domicile
de Secours à Orsay, non admise.

Le conseil arrête pour l'année 1930. la liste d'assistance médicale gratuite de l'année 1929, en y faisant les changements suivants.
à déduire de la liste à ajouter.

Vue Galochet
Guillaumin Pierre
Babrousse Emile
Langlois Fernande
Vue leproire
Robert Jean.
Robin Madelaine
Sauteresu Julian
Vue Davivier
Mme Rouge
Garcosse Guy

Mme Drague mère

Assistance aux femmes en couches

Assistance médicale
gratuite.

Allocations militaires

M. le Maire donne connaissance au conseil d'une demande d'allocation journalière pour soutien indispensable de famille (art 24 de la loi du 1 avril 1923) présentée par M^e l'^e Grenadier, rue de Paris à Orsay.
Le conseil après examen de cette demande considérant que cette famille mérite intérêt et bienveillance, émet l'avis qu'une aide favorable soit donnée à cette demande.

ble soit donné à cette demande.

Guy Béguin de Béguinage Paot
Hélène Blondel
Pierre Blondel
Edouard Et nous
Jacques Guilleminot
Alphonse Goblet
Albert Guillet
Alphonse Guillet
Albert Guillet

Déance du 9 mars 1930.

Convocation

DU mardi quatre mars 1930

Convocation du conseil Municipal pour le Dimanche
9 mars à la Mairie à 14 heures à l'effet de désigner
la rosière de l'année 1930.

Le Maire,

P. Blondel

L'an mil neuf cent trente, le Dimanche 9 mars
à 14 heures, le Conseil Municipal d'Orsay, s'est réuni
à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances,
sous la Présidence de Monsieur Paul Blondel Maire
Etaient présents : P. Blondel, Cadot, Perraud, Droux, Delbès
Benede, Perrasseur, Madole Vilain, Denonchey, Bertrand Befère
Choueiri, Guy, Dufeu, Meocini, Herreabassieu Grégoire, Durneau Guillot
Etaient absents excusés : Jaudin

Le Conseil étant composé comme il est dit ci-dessus
et assisté des Personnes Notables, qui convoquées à la
date du 2 mars 1930 ont répondu à l'appel de leur nom
et qui sont : M^e le Curé Dufour, Grégoire, Courtin, Olivier,
Pouffay, Seltier Athanase, Seltier Ernest, Guillemin de
Colin, Bertiaux, Bellachache

Absents excusés M^e Fison, D'Audré, D. Delrat, Génétain, Rousseau
Léobon, Cornet, Jolly, Marquet, Benede Marie, Ballehache
Après avoir entendu la lecture de l'art. 6. du testament
de M^e Archangé, relatif à l'élection de la rosière.
Procède à l'élection de la rosière pour 1930,
les jeunes filles qui sollicitent les suffrages sont au
nombre de trois :

- 1^e Favreau Germaine née le 28 novembre 1910 à Boulay
les Gras, domiciliée à Orsay 42 rue de Bozère, famille
de 2 enfants, 19 et 16 ans, dont le dernier est décédé
sa mère veuve, depuis août 1926, sans ressources, et sans
travail. Sa fille travaille à Paris "la Piscine mécanique"
11 rue Vergniaud, gagne 140 francs par semaine.
- 2^e Gouyon Simone, née le 23 avril 1910 à Orsay
orpheline de père et mère, à l'orphelinat St-Suzanne
depuis 7 ans, le père était garde chez M^e Bureau Varilla.

3^e Renault Raymonde, née le 25 décembre 1908, à Osny,
fille unique, sa mère vit seule, son mari l'a quittée
depuis 20 ans, habite le Guichet, chemin de la
Gouttière chez Mme Gaudrille sa grand mère.
Sa jeune fille travaille à la pharmacie Caouan
à Paris depuis 5 ans.

Les résultats du scrutin ont été les suivants :

1^{er} tour:

Votants :	31	Majorité absolue: 16
-----------	----	----------------------

Nom	suffrages obtenus
Favreau	14
Gouyon	10
Renault.	7

2^e tour:

Votants:	31	Majorité: 16
----------	----	--------------

	suffrages obtenus :
Favreau	16
Gouyon	9
Renault	6

Mademoiselle Favreau Germaine
ayant obtenu le plus grand nombre de voix
est élue Rosière pour l'année 1930.

La cérémonie de son couronnement est
fixée au Dimanche 17 mai 1930

Elle a signé les conseillers et les notables.

A large group of signatures in ink and blue ink, likely from the 1930 mayoral election, including names like Favreau, Gouyon, Renault, and many others.